# Secteur santé TEMPS DE TRAVAIL

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS 2015** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés du secteur travaillent à temps complet.



Branches professionnelles



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

## Répartition des salariés par durée du temps de travail et branche (%)



# Évolution du taux de salariés à temps partiel par branche (%)





#### FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



## PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans le secteur, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 22,3 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

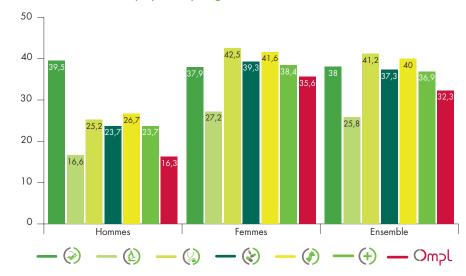


### OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

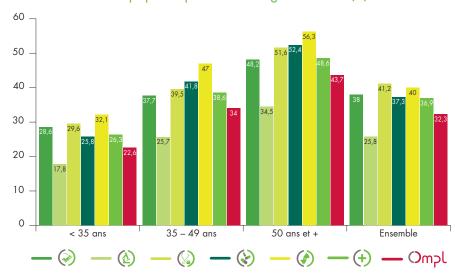
Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

## Taux de salariés à temps partiel par genre et branche (%)



# Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge et branche (%)



#### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale et branche (%)

Catégories sociales	( <del>&gt;</del> )	(q)		(3)		(+)	Ompl
Cadres	50,4	30,9	29,8	45,5	38,9	42,7	31,6
Professions intermédiaires	,	,	,	31,9	,	,	26,9
Employés	35,1			34,4	38,9	35, <i>7</i>	32,6
Ouvriers	89,0	44,0	80,2	59,1	54,0	63,3	57,5
Ensemble	38,0	25,8	41,2	37,3	40,0	36,9	32,3





#### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (41,4 %) et atteint un minimum pour les DOM (24,5 %).

## Part de salariés à temps partiel par région et branche (%)

Régions		(q)		(F)		(+)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	40,3	33,0	43,5	43,2	43,6	41,4	36,1
Bourgogne-Franche Comté	41,7	31,2	46,1	38,4	40,9	39,9	36,8
Bretagne	40,4	30,6	42,7	36,5	36,2	37,9	33,2
Centre-Val de Loire	32,2	23,1	42,3	33,6	38,6	34,4	31,2
Corse	37,6	16,7	38,0	29,7	43,2	31,2	28,9
DOM	31,2	15,4	34,9	20,1	38,5	24,5	23,2
Grand Est	40,4	31,3	44,5	39,1	41,3	39,7	36,0
Hauts-de-France	41,3	24,9	42,6	43,0	39,8	40,0	35,7
Île-de-France	29,2	21,0	35,4	33,3	37,6	31,4	24,8
Normandie	37,9	25,5	41,1	39,0	34,2	37,2	33,8
Nouvelle-Aquitaine	38,5	21,1	40,1	35,6	40,3	35,5	32,3
Occitanie	42,8	25,6	41,5	38,9	44,9	38,6	35,4
Pays de la Loire	44,6	27,2	42,0	39,1	39,1	39,1	34,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39,4	26,6	42,1	35,3	40,7	36,6	33,9
Ensemble	38,0	25,8	41,2	37,3	40,0	36,9	32,3